

Anne Cherbuin

## **Introduction technique et exemples d'application des systèmes DRM**

### **Résumé de l'exposé en de Marc Fetscherin aux journées d'informatique juridique 2005**

*Les systèmes de gestion des droits sur les contenus numériques (Digital Rights Management – DRM) sont de plus en plus courants de nos jours et posent de nombreuses questions. Cette contribution présente ce que sont les systèmes DRM, quels technologies sont utilisées et dans quels domaines ils sont mis en œuvre. Elle ouvre également un débat sur les conséquences de leur expansion en particulier au niveau juridique et résume les avantages et les inconvénients de tels systèmes.*

#### **Table des matières**

1. Introduction
2. Les technologies DRM
3. Exemples d'application
4. DRM et droit
5. Avantages et inconvénients

### **1. Introduction**

[Rz 1] Les systèmes de gestion des droits sur les contenus numériques (Digital Rights Management – DRM) permettent la distribution d'une manière sécurisée de contenus digitaux ainsi que leur exploitation, aussi bien online que offline. Ils rendent possible le contrôle de leur accessibilité et de leur utilisation. A titre d'exemple, nous pouvons citer le droit d'imprimer, de voir ou d'écouter, le droit de copier, de prêter ou de télécharger, le droit d'extraire, d'éditer ou de modifier. Ces systèmes ne sont pas homogènes, ils peuvent être simples (code régional DVD) comme très complexes (DRMS intégré – musique online).

[Rz 2] L'industrie du divertissement (film, musique etc.) est particulièrement intéressée par ces systèmes pour la distribution de ses produits ou dans le but de combattre le piratage. D'autres branches sont cependant également concernées, tels que l'édition, les bibliothèques, les entreprises (courriels, documents divers), la finance (rapports), la santé (dossier patient), les universités (e-learning, publications) ou encore l'administration (impôts, documents). Les buts visés sont la sécurité et la protection, la garantie de l'authenticité et de l'intégrité ou la protection de la sphère privée.

### **2. Les technologies DRM**

[Rz 3] Les différentes technologies rencontrées dans les systèmes de DRM sont l'encryptage (symétrique ou asymétrique), les filigranes et les empreintes numériques (visibles ou invisibles) ainsi que les «Rights language», langages permettant de définir des droits tels que le XrML, l'ODRL ou le NMCL.

[Rz 4] La licence est au cœur des systèmes DRM. En effet, elle permet de définir des droits personnalisés pour l'utilisation d'un contenu électronique, tels que droit de lecture, d'impression ou de téléchargement par exemple

### **3. Exemples d'application**

[Rz 5] Les systèmes de DRM sont en autres utilisés dans le secteur de la musique, en permettant par exemple d'écouter online un extrait ou l'intégralité d'un titre, de le télécharger ou de le graver et cela à des tarifs différents. La branche de l'édition les utilise pour gérer l'usage des livres numériques et calculer les redevances aux auteurs. Enfin on trouve des systèmes pour gérer les droits d'accès aux emails, aux documents pdf ou aux documents Word. Dans certains cas, les droits peuvent être relativement restrictifs.

## 4. DRM et droit

[Rz 6] Au niveau juridique, les systèmes de DRM soulèvent de nombreuses questions telles que la définition d'une copie, copie dans la mémoire cache par exemple, ou au niveau de l'application du droit de prêt, de copie ou de revente. Il convient également d'évoquer le problème de la copie privée, de la sauvegarde ou de l'archivage de contenus électroniques. Le règlement des droits d'auteur est aussi délicat lorsque l'achat doit être répété faute de pouvoir conserver un contenu et peut-être devrait-il être remplacé par un contrat (licence). Des données personnelles sont saisies à chaque transaction et pourraient être réutilisées, d'où la question de la protection de la sphère privée également. Enfin DRM signifie-t-il Digital Rights Management ou Digital Restriction Management?

[Rz 7] L'examen des aspects juridiques des DRM est complexe. En effet, de nombreux domaines du droit sont concernés tels que le droit d'auteur, de la concurrence, des brevets ou la protection des données etc. De plus les champs d'application ne sont pas seulement nationaux, mais s'étendent au droit européen et au droit international.

## 5. Avantages et inconvénients

[Rz 8] Les systèmes de DRM présentent de nombreux avantages tels que le contrôle de l'accès et de l'utilisation des contenus numériques, le renforcement de leur sécurité, la preuve de leur authenticité et de leur intégrité, la possibilité de les distribuer, la protection de la sphère privée ou le développement de nouveaux modèles commerciaux. Mais les inconvénients sont également importants: les systèmes sont peu conviviaux, les normes sont multiples (pas de standards), les risques d'infraction à la protection des données personnelles existent, la copie privée ou sa sauvegarde ne sont pas garanties, l'archivage reste problématique, l'interopérabilité des systèmes n'est pas assurée car les solutions choisies sont souvent des systèmes propriétaires et enfin le risque d'une double taxation (droit d'auteur) est bien réelle.

---

Anne Cherbuin est la cheffe du service «Bibliothèque et Web» à l'Office fédéral de la Justice.

Le présent article est un résumé de l'exposé en langue allemande de Marc Fetscherin aux journées d'informatique juridique 2005: Marc Fetscherin, DRM – eine erste Problemskizze, in: Jusletter 7. November 2005.

Rechtsgebiet: Immaterialgüterrecht  
Erschienen in: Jusletter 7. November 2005  
Zitiervorschlag: Anne Cherbuin, Introduction technique et exemples d'application des systèmes DRM, in: Jusletter 7. November 2005  
Internetadresse: <http://www.weblaw.ch/jusletter/Artikel.asp?ArticleNr=4345>